

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 MARS 2014 à 18 H 00

LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE - SERVICE ACCUEIL

ORDRE DU JOUR

EXPOSE DU MAIRE

FINANCES – MARCHES

- 1 – Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : remboursement de l'indu
- 2 – Rue et impasse Albert Evaux – Réfection de voiries et réseaux : délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22-4° (marchés publics) du Code Général des Collectivités Territoriales
- 3 – Avenue Pierre de Nolhac – Travaux VRD : délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22-4° (marchés publics) du Code Général des Collectivités Territoriales
- 4 – Gymnases Régis Chabert, Parc des Fêtes, Abattoirs, AMTA – Réfection des toitures : délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22-4° (marchés publics) du Code Général des Collectivités Territoriales
- 5 – Eglise Saint-Amable – pignons ouest et sud : demandes de subventions
- 6 – Prestation de grimpeur-élagueur : groupement de commande avec Riom Communauté
- 7 – Liste des marchés conclus en 2013

RESSOURCES HUMAINES

- 8 – Tableau des effectifs 2014 : créations et suppressions de postes
- 9 – Emploi de médiateur socio-culturel ou socio-sportif - dispositif « emplois tremplins »
- 10 – Emploi de contrôleur de gestion
- 11 – Emploi de chargé de mission « éco-responsabilité »
- 12 – Emploi d'assistant socio-éducatif
- 13 – Modification des conditions d'emploi d'un contrat à durée indéterminée (modèle vivant)

TRAVAUX - AMENAGEMENT URBAIN - ETUDES - ENVIRONNEMENT

- 14 – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de chemins ruraux traversant le territoire de la commune (PDIPR) : réactualisation
- 15 – Investissement locatif intermédiaire : demande de dérogation dans le cadre du zonage B2 du dispositif
- 16 – Golf de Riom - Bail emphytéotique administratif : autorisation de sous location
- 17 – Golf de Riom - Parcelle cadastrée YO n°377 : autorisation de déposer un permis de construire
- 18 – 17 avenue Archon Despérouses : convention de mise à disposition pour démolition
- 19 – La Millot : vente de terrains
- 20 – Collège Pierre Mendès France : avenant au procès-verbal de mise à disposition conclu avec le Conseil Général

- 21 – Transfert et gestion des réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales sur les voiries limitrophes de Riom et Mozac
- 22 – Associations de piégeage de nuisibles : répartition de la subvention
- 23 – Vente aux enchères de véhicules

SOCIAL

- 24 – Quotient Familial : modifications du règlement

SPORT

- 25 – « Mon été au Cerey » : partenariat avec l'association Concordia Auvergne pour l'organisation d'un chantier international
- 26 – Répartition de la subvention de fonctionnement 2014 attribuée aux associations sportives des collèges et lycées
- 27 – Fonds d'Initiatives Sportives : Société La Rimoise

CULTURE

- 28 – Saison Culturelle « Accès Soirs » 2014/2015 : demandes de subventions
- 29 – Commémorations de la Grande Guerre : demandes de subventions pour les manifestations
- 30 – Fonds d'Initiatives Culturelles : association « HS Projets »
- 31 – Fonds d'Initiatives Culturelles : association « Les Irrépressibles »
- 32 – Fonds d'Initiatives Culturelles : association « Amitiés Auvergne Chine »

ENFANCE - JEUNESSE

- 33 – MSA Auvergne : convention pour la consultation des ressources des familles pour la prestation de service unique
- 34 – Accueils de loisirs : mise à disposition de la piscine Béatrice Hess
- 35 – Fonds d'Initiatives Scolaires

ADMINISTRATION GENERALE

- 36 – Accessibilité : quatrième rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH)
- 37 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

QUESTIONS DIVERSES

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.

IL EST RAPPELE AU PUBLIC QUE LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE - SERVICE ACCUEIL